

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

18 juillet 2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur CHATELLIER Julien qui donne pouvoir à Monsieur EDINE Pierre, Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Monsieur FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie. Monsieur DEROUET Richard.

Absent(s) : non excusés :

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Procurations : 5

Votants : 14

Monsieur EDINE Pierre a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL2024/07/24-04

DECISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL

Suite à des décisions d'acquisition de matériel technique et à des ré imputations budgétaires, Madame Muriel LERAUX et Monsieur Rodolphe JARDIN proposent les modifications budgétaires suivantes :

Budget Commune

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – article 2182 : - 2 000.00 €

Chapitre 21 – article 2157 : + 2 000.00 €

Chapitre 21 – article 2157 : + 2 500.00 €

Chapitre 23 – article 231 : - 2 500.00 €

Chapitre 21 – article 2183 : + 500.00 €

Chapitre 223 – article 231 : - 500.00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 – article 62878 : + 1 800 €

Chapitre 65 – article 65888 : - 1 800 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Le secrétaire de séance
Pierre EDINE



Le Maire
Rodolphe JARDIN

